

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3621

28 novembre 2014

SOMMAIRE

Aspim	173780	Flint Hills S.A.	173783
Bar 66 S.à r.l.	173806	GEMS Hammersmith (Luxembourg) Sarl	173783
CCP III Shopolis S.à r.l.	173762	Gerogest s.à.r.l.	173782
CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l. .	173775	Greenwich Data (project 9) S.à r.l.	173783
Clean Standard International S.A.	173776	Handlowy Investments S.A.	173787
Club des Jeunes Fohren	173802	HECF Marienstrasse S.à r.l.	173787
Cobalto S.A.	173776	HEDF-DBS S.à r.l.	173785
Cofiwias Holding S.A.	173777	HEDF-France, S.à r.l.	173785
Colt Group S.A	173775	HEDF Spain S.à r.l.	173785
Colt Telecom Luxembourg S. à r.l.	173762	Hellebore Credit SICAV-FIS	173782
Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A.	173779	HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l.	173787
Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A.	173777	Hermes Trust Services S.à r.l.	173786
Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A.	173780	Iconium	173786
Cortolezzis Constructions S.à.r.l.	173777	Imperial Holding 2 S.C.A.	173787
Eco-Energie S.à r.l.	173777	Jarcam Soparfi S.A.	173788
Elixia Holding S.à r.l.	173778	J et J SCI	173788
ELL Luxembourg 0 S.à r.l.	173779	Jumellea S.A.	173788
ELL Luxembourg 1 S.à r.l.	173778	Kaliel S.à r.l.	173808
ELL Luxembourg 2 S.à r.l.	173779	Nelson Luxco S.à r.l.	173791
Ernst & Young Tax Advisory Services ...	173778	Neuwup 2 S.à r.l.	173795
euroscript international S.A.	173804	Tecref Y Newco S.à r.l.	173780
Fandel, Dorland: Investisseurs Associés S.à r.l.	173784	Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l.	173781
FLEAA	173784	Xella International S.A.	173781

Colt Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.407.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Telecom Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), que Monsieur Mark Ferrari a démissionné de ses fonctions en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 Octobre 2014 et que Monsieur Hugo Eales, citoyen Britannique résidant professionnellement au Beaufort House, 15 Saint Botolph street, EC3A 7QN Londres, Royaume-Uni, a été nommé en tant que membre du conseil de gérance de la société avec effet au 1^{er} Novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2014.

Pour la société Colt Telecom Luxembourg S.à r.l.

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2014169641/17.

(140194273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

CCP III Shopolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.177.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.488.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of October,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CCP III Shopolis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.488 (the Company).

The Company was incorporated on April 30, 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1267, on June 26, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 4, 2012 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2474, on October 4, 2012.

There appeared:

- Curzon Capital Partners III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.909 (the CCP III),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on October 15th, 2014; and

- CCP III Austria S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 166.478 (CCP III Austria),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on October 15th, 2014; and
together the Shareholders,

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of redeemable shares in the share capital of the Company having a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each (the Redeemable Shares);

2. Conversion of (i) nine (9) existing ordinary shares held by CCP III Austria S.à r.l. and (ii) one (1) existing ordinary shares held by Curzon Capital Partners III S.à r.l. into ten (10) Redeemable Shares;

3. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the conversion of shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to create redeemable shares in the share capital of the Company having a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each (the Redeemable Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to convert (i) nine (9) existing ordinary shares held by CCP III Austria S.à r.l. and (ii) one (1) existing ordinary shares held by Curzon Capital Partners III S.à r.l. into ten (10) Redeemable Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, without changing the name of the company, without changing the registered office of the company, without changing the amount of the share capital, without changing the representation rules, without changing the signatory power, without changing the accounting year, but by changing the object clause as below mentioned in article 3, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “CCP III Shopolis S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The entire corporate capital of the Company is set at one million one hundred seventy-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,177,500.-) and is represented by (i) twenty- three thousand five hundred forty (23,540) ordinary shares in registered form, having a par value of fifty euros (EUR 50.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares) and (ii) ten (10) redeemable shares (the Redeemable Shares) all in registered form with a par value of fifty euros (EUR 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as an Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders on pro rata and pari passu basis; and

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/

repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of the Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the Redeemable Shares.

7.5. The Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

- (i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;
- (ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;
- (iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and
- (iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the conversion of shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the managers appointment taken under the above resolution at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-)).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour d'octobre,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de CCP III Shopolis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.488 (la Société).

La Société a été constituée le 30 avril 2007 suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1267, le 26 juin 26 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 4 septembre 2012 suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer,

notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2474, le 4 octobre 2012.

Ont comparu:

- Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, de résidence professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 15 octobre 2014, donnée sous seing privé,

- CCP III Austria S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.478,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, de résidence professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 15 octobre 2014, donnée sous seing privé,

Ensemble les Associés,

lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de parts sociales remboursables dans le capital social de la Société toutes ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50.-) chacune (les Parts Sociales Remboursables);

2. Conversion de neuf (9) parts sociales ordinaires détenues par CCP III Austria S.à r.l. et une (1) part sociale ordinaire détenue par Curzon Capital Partners III S.à r.l. en dix (10) Parts Sociales Remboursables;

3. Modification subséquente et refonte complète des statuts de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la conversion des parts sociales dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer des parts sociales remboursables dans le capital social de la Société toutes ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50.-) chacune (les Parts Sociales Remboursables).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir de neuf (9) parts sociales ordinaires détenues par CCP III Austria S.à r.l. et une (1) part sociale ordinaire détenue par Curzon Capital Partners III S.à r.l. en dix (10) Parts Sociales Remboursables.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts sans changer la dénomination sociale, sans changer le siège social de la société, sans changer le montant du capital social, sans changer les règles de représentation, sans changer le pouvoir de signature, sans changer l'année sociale, mais en changeant la clause de l'objet social tel que mentionné à l'article 3 des statuts ci-dessous repris, de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CCP III Shopolis S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le

siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. L'entière du capital social de la Société est fixé à un million cent soixante-dix-sept mille cinq cents euro (EUR 1.177.500.-) et est représenté par (i) vingt-trois mille cinq cent quarante (23,540) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) dix (10) parts sociales remboursables (les Parts Sociales Remboursables) toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50.-) chacune.

5.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité

aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR au pro rata et sur base pari passu; et

(iii) tout profit autre que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.8 A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Remboursables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat des Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Remboursables.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être

placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****12.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la conversion des parts sociales dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2014. LAC/2014/49710. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169657/727.

(140193871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Colt Group S.A, Société Anonyme.

Capital social: EUR 447.561.233,50.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Monsieur Mark Ferrari a informé le conseil d'administration de Colt Group S.A. (la "Société") qu'il souhaitait se retirer de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 31 Octobre 2014 et que Monsieur Hugo Eales, citoyen Britannique résidant professionnellement au Beaufort House, 15 Saint Botolph street, EC3A 7QN Londres, Royaume-Uni, a été nommé en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 1^{er} Novembre 2014. Cette nomination est effective jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra le 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2014.

Pour la société Colt Group S.A.

Esmee Chengapen

Référence de publication: 2014169639/17.

(140194276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 124.323.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 10 octobre 2014

En date du 10 octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Frank Weidema, en tant que gérant de la Société, avec effet au 11 octobre 2014.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Madame Oonagh Hayes, née le 6 septembre 1965 à Tipperary, Irlande, résidant professionnellement à 12 Merrion Square, Dublin, D2 Irlande, avec effet au 11 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Armin Kirchner, né le 29 décembre 1967 à Jutphaas, Pays-Bas, résidant professionnellement à Keplerstraat 34, 1171 CD Badhoevedorp, Pays-Bas, avec effet au 11 octobre 2014 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 11 octobre et pour une durée indéterminée.

Depuis le 11 octobre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Madame Oonagh Hayes

Monsieur Armin Kirchner

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Andrej Grossmann

L'adresse de Monsieur Philippe van den Avenne, gérant de la Société, a changé et est désormais la suivante: Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 octobre 2014.

European Generating S.à r.l.

Référence de publication: 2014169663/30.

(140193675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Clean Standard International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.563.

La convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A. et la société CLEAN STANDARD INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.563, a été résiliée d'un commun accord avec effet au 1^{er} novembre 2014.

A compter de cette date, le siège social de la société CLEAN STANDARD INTERNATIONAL S.A. ne sera plus fixé au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

ECOGEST S.A.

Steve KIEFFER / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014169667/16.

(140193700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Cobalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014169671/14.

(140194100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Cofiwass Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 10.701.

—
Extrait du rapport de l'administrateur unique tenu le 28 octobre 2014

Résolution

La résolution suivante a été prise par l'administrateur unique:

Le siège social de la société est transféré au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169672/13.

(140193928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

C G M C, Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 58.594.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014169674/12.

(140194197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Cortolezzis Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 10, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 41.541.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORTOLEZZIS CONSTRUCTIONS SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014169678/12.

(140194043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Eco-Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 118.420.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 18 octobre 2013, les associés de la société Eco-Energie S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de la société de L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen à L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes à compter du 18 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014169703/13.

(140193800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Elixia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: NOK 7.197.705,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.877.

—
EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de catégorie B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014169704/15.

(140194148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

—
EXTRAIT

La liste des signataires autorisés au 1^{er} octobre 2014 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/11/2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014169705/14.

(140193937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

ELL Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.370.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 185.951.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 3 novembre 2014 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Guido Mitrani de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2014;

- nommé Vincent Olivier Policard, né le 16 avril 1974 à Saint-Étienne, France, et résidant professionnellement au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD, Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2014169715/18.

(140194424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

ELL Luxembourg 0 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.177.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 3 novembre 2014 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Guido Mitrani de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2014;

- nommé Vincent Olivier Policard, né le 16 avril 1974 à Saint-Étienne, France, et résidant professionnellement au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD, Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2014169714/18.

(140194311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

ELL Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.025.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 3 novembre 2014 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Guido Mitrani de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2014;

- nommé Vincent Olivier Policard, né le 16 avril 1974 à Saint-Étienne, France, et résidant professionnellement au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD, Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2014169716/18.

(140194425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

C G M C, Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 58.594.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2014

Un mandataire

Référence de publication: 2014169676/12.

(140194199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

C G M C, Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 58.594.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.2014

Un mandataire

Référence de publication: 2014169675/12.

(140194198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Tecref Y Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 190.040.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 24 octobre 2014**1^{ère} résolution*

Les membres du conseil de gérance ont pris note du changement de l'associé unique de la Société qui sera désormais la société TECREF S.à r.l., ayant son siège social au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, numéro RCS Luxembourg B173257 avec effet au 24 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Yves Cheret

Gérant

Référence de publication: 2014169446/17.

(140193403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Aspim, Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.505.

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«GLIMO», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106 027,

ici représentée par:

Monsieur Grégory RENAULD, Dirigeant de Sociétés, avec adresse professionnelle à Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg

agissant en sa qualité de gérant unique de la prédite société avec pouvoir de seule signature.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «ASPIM» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 08 novembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 11 décembre 2007, sous le numéro 2872 et page 137834. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133 505.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté

par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de transférer, avec effet au 1^{er} octobre 2014, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Bertrange vers la Commune de Frisange et de fixer sa nouvelle adresse au 03, Op der Gare, L-5730 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège social, l'actionnaire unique DECIDE de modifier le deuxième alinéa de l'article PREMIER (1^{ER}) des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er} . (deuxième alinéa). «Le siège est établi dans la commune de Frisange, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même représentant a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. RENAULD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14198. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014168878/44.

(140193584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Xella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 31 octobre 2014 que l'assemblée générale a pris acte de la démission de M. Oliver Esper de son mandat d'administrateur de classe B de la Société avec effet à la fin du 31 octobre 2014 et que Dr. Joachim Fabritius, né le 13 mai 1972 à Francfort-sur-le-Main, Allemagne, résidant professionnellement au Düsseldorf Landstr. 395, 47259 Duisburg, Allemagne a été nommé en tant qu'administrateur de classe B du conseil d'administration de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 et pour un terme prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Mme Marielle Stijger, administrateur de classe A,
- M. David Richy, administrateur de classe A,
- M. Peter Steiner, administrateur de classe B et président du conseil d'administration,
- M. Boudewijn van den Brink, administrateur de classe B,
- M. Jan Buck-Emden, administrateur de classe B,
- M. Heiko Karschti, administrateur de classe B,
- Dr. Joachim Fabritius, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014169509/26.

(140193513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.636.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.707.

—
En date du 6 août 2014, l'associé unique de la Société, Travelport (Luxembourg) S.à r.l., a transféré, avec effet au 11 août 2014, la totalité de ses parts sociales (44.245 parts sociales de classe A, 44.245 parts sociales de classe B, 44.245

parts sociales de classe C, 44.245 parts sociales de classe D, 44.245 parts sociales de classe E et 44.245 parts sociales de classe F) qu'il détenait dans la Société à TRAVELPORT GLOBAL LIMITED, une private limited Company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, avec siège social au Axis One Axis Park, 10 Hurricane Way, SL3 8AG Langley, Berkshire, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 9060030.

Apport en nature

En date du 12 août 2014, TRAVELPORT GLOBAL LIMITED précité, a transféré, avec effet immédiat, la totalité de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à TRAVELPORT OPERATIONS LIMITED, une private limited Company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, avec siège social au Axis One Axis Park, 10 Hurricane Way, SL3 8AG Langley, Berkshire, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 9062037.

En conséquence, l'entièreté des parts sociales de la Société (44.245 parts sociales de classe A, 44.245 parts sociales de classe B, 44.245 parts sociales de classe C, 44.245 parts sociales de classe D, 44.245 parts sociales de classe E et 44.245 parts sociales de classe F) sont désormais détenues par le nouvel associé unique TRAVELPORT OPERATIONS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Travelport Investor (Luxembourg) S.à.r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2014169453/26.

(140192789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Gerogest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014169771/11.

(140193968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Hellebore Credit SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.753.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 octobre 2014

En date du 29 octobre 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean De Courrèges D'Ustou, en qualité d'administrateur;
- de nommer Monsieur Vincent Cazala, 8 rue Duguay Trouin F-75006 Paris, en qualité d'administrateur de catégorie B et de Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2015, en remplacement de Monsieur Jean de Courrège D'Ustou, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hellebore Credit SICAV-FIS

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014169783/18.

(140194262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

GEMS Hammersmith (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.072.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 31 octobre 2014

En date du 31 octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de Johanna van Oort, gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé:

- de nommer Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse:

- du gérant de catégorie A de la Société, Joost Tulkens, et ce avec effet au 28 février 2014: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- de l'associé unique GEMS Property Holdings SARL au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014169768/24.

(140194307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Flint Hills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.952.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014169747/12.

(140193904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Greenwich Data (project 9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.577.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

"BlueRock Fund PCC Limited (Cell D)", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à Suite 955, Europort Road, Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar, sous le numéro 109392, ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature, est restée annexée à l'acte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 juillet 2013, numéro 90189 du répertoire de Maître Jean SECKLER.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que lors de la signature de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Greenwich Data (Project 9) S.à r.l., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.577, daté le 29 juillet 2013, il y a eu une erreur de plume dans le nom de du gérant Monsieur Ronny PIFKO.

En effet le nom correct est Ronny PIFKO et non pas Ronny PFIKO comme indiqué dans l'acte, dans la version française et anglaise.

Le présent acte du 29 juillet 2013 a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 août 2013, référence L130141704, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2400 le 28 septembre 2013.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2014. Relation: GRE/2014/4273. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014169759/32.

(140194285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

FLEAA, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 24.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014169746/12.

(140194402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Fandel, Dorland: Investisseurs Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 181.822.

Cession de parts sociales

La société «Fandel, Dorland: Investisseurs Associés S.à r.l.» est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 000 Euros, dont le siège social est à L-3372 Leudelange, 21 rue Léon Laval, actuellement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B181822. Le capital est formé de 300 parts sociales de 50 Euros chacune.

Monsieur François Dorland et Monsieur Jean-Marc Fandel sont propriétaires chacun de 150 parts. Ils ont arrêté et convenu que Monsieur François Dorland cède et transporte avec toutes les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Jean-Marc Fandel qui accepte, cent-cinquante (150) parts sociales de 50 Euros chacune, de la SARL «Fandel, Dorland: Investisseurs Associés S.à r.l.».

Monsieur Jean-Marc Fandel sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux dites parts, soit en vertu des statuts de la société, soit en vertu de la loi.

Suite à cette cession, Monsieur Jean-Marc Fandel sera l'unique détenteur de l'ensemble des 300 parts sociales représentant l'entièreté du capital de la société.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2014.

François Dorland / Jean-Marc Fandel

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2014169730/24.

(140193903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

HEDF-DBS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.126.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 3 novembre 2014

L'Associé Unique de HEDF-DBS S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 03 novembre 2014;

- De nommer:

* Madame Sophie Bourguignon, née à Bordeaux, France, le 11 mars 1983 résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 03 novembre 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

HEDF-DBS S.à r.l.

Référence de publication: 2014169795/18.

(140194350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

HEDF-France, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.127.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 3 novembre 2014

L'Associé Unique de HEDF-France S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Rekha Sookloll en tant que gérant B de la Société à partir du 03 novembre 2014;

- De nommer:

* Madame Sophie Bourguignon, née à Bordeaux, France, le 11 mars 1983 résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 03 novembre 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

HEDF-France S.à r.l.

Référence de publication: 2014169796/17.

(140194351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

HEDF Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 222.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.287.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 3 novembre 2014

L'Associé Unique de HEDF Spain S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 03 novembre 2014;

- De nommer:

* Madame Sophie Bourguignon, née à Bordeaux, France, le 11 mars 1983 résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 03 novembre 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

HEDF Spain S.à r.l.

Référence de publication: 2014169794/18.

(140194349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Hermes Trust Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 161.904.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

- Madame Farida OMAADACHAK, ingénieur en économie, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Joël FOREST, ingénieur en économie, demeurant professionnellement à Luxembourg.

En tant qu' associés de "HERMES TRUST SERVICES S.à r.l.", une société ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2029 du 1^{er} septembre 2011, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 161.904.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Suivant une assemblée générale extraordinaire du 6 février 2014, enregistré à Luxembourg A.C. le 10 février 2014, Relation: LAC/2014/6284 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 26 février 2014, référence L140035393, les associés ont augmenté le capital de la société à concurrence de EUR 37.500.-, par l'émission de 375 parts sociales nouvelles.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la souscription des nouvelles parts sociales.

En fait Monsieur Joël FOREST souscrit à 285 (deux cent quatre-vingt-cinq) parts sociales nouvelles et non pas comme erronément mentionné à 287 parts sociales.

Madame Farida OMAADACHAK souscrit à 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales nouvelles et non pas comme erronément mentionné à 88 parts sociales.

Suite à cette augmentation de capital, le capital est fixé à EUR 50.000.-, représenté par 500 parts sociales réparties comme suit:

Monsieur Joël FOREST: 380 parts sociales

Madame Farida OMAADACHAK: 120 parts sociales

Qu'en conséquence, il convient de procéder aux rectifications nécessaires auprès de quiconque et partout où il appartient.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.OMAADACHAK, J.FORREST, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50130. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014169801/38.

(140194387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Iconium, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 153.776.

EXTRAIT

Par la présente, Edouard MAIRE, expert comptable, établi au 22 rue Jean Wolter, L-3544 Dudelange, déclare avoir dénoncé, la convention de domiciliation conclue avec la société ICONIUM S.A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 153.776, et situé au 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2014169814/12.

(140193969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Imperial Holding 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.518.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par les résolutions du 16 Octobre 2014, les associés de la Société ont décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2014.

Imperial Holding 2 S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014169815/15.

(140193679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 139.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014169800/12.

(140193797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

HECF Marienstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.700,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.433.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 3 novembre 2014

L'Associé Unique de HECF Marienstrasse S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Damian Pons en tant que gérant B de la Société à partir du 3 novembre 2014;

- De nommer:

* Madame Sophie Bourguignon, née à Bordeaux, le 11 mars 1983, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 3 novembre 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

HECF Marienstrasse S.à r.l.

Référence de publication: 2014169793/18.

(140194353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Handlowy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 57.746.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 octobre 2014

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur de catégorie B de la société en date de ce jour

Est nommé nouvel administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 28 février 2017, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, Grant Thornton Lux Audit, Société anonyme, ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L - 8308 Capellen, en lieu et place de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 28 février 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169788/18.

(140194030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Jumellea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 100.798.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée du 18 septembre 2014

1) L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2020:

- Maître Michaël Dandois, domicilié au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
- Maître Antoine Meynial, domicilié au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
- Monsieur Stéphane Warnier, domicilié au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

2) L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Chester & Jones jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2020. L'assemblée prend note de son changement d'adresse au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014169849/18.

(140194296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Jarcam Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 72.678.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014169845/12.

(140193794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

J et J SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4475 Belvaux, 103, rue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg E 5.478.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur João AMARAL MARTINS, salarié, né à Barcelos (Portugal) le 21 mai 1964 (matricule n° 1964 05 21 09379), époux de Madame Isabel Maria RODRIGUES SIMOES, demeurant ensemble à L-4475 Belvaux, 103, rue d'Oberkorn,

2.- Monsieur João Paulo FERREIRA DIAS, agent immobilier, né à Se Nova / Coimbra (Portugal) le 16 janvier 1969 (matricule n° 1969 01 16 351), célibataire, demeurant à L-4552 Differdange, 25, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont décidé d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils constituent entre eux:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de «J et J SCI».

Art. 2. La société a pour objet, l'acquisition, la vente, l'aménagement, la construction, la gestion et la location de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la prise de participation ou intérêts dans toutes autres sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Belvaux (Commune de Sanem).

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société.

II. - Capital social, Transmission des parts, Associés

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cents Euro (400.- €) divisé en cent (100) parts social sans désignation de valeur nominal.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 de Code Civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés. En cas de cession de part(s) à des non-associés l'accord unanime de tous les autres associés est requis.

En cas de cession à des non-associés les autres associés disposent d'un droit de préemption et le cédant sera tenu d'informer par lettre recommandée les autres associés des conditions de la vente projetée et ils disposeront alors d'un délai d'un mois pour faire connaître leur intention. Faute d'avoir fait connaître leur intention dans le délai imparti, ils seront censés ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où plusieurs associés font valoir leur droit de préemption, ils exerceront proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêt existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

III. - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Art. 11. Le ou les gérant(s) a(ont) les pouvoirs lui (leurs) conférés par l'assemblée des associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les assemblées des associés sont convoquées par le ou les gérant(s), aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq (5) jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Art. 14. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts d'intérêt sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du (des) gérant(s) sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts d'intérêt possédées par chacun d'eux.

V. - Disposition générale

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre les associés.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur João AMARAL MARTINS, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur João Paulo FERREIRA DIAS, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de quatre cents Euros (€ 400.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en rapport avec les présentes, est estimé à sept cent cinquante euros (750.-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-4475 Belvaux, 103, rue d'Oberkorn.
- 2.- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à deux (2).
- 3.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur João AMARAL MARTINS, préqualifié.
 - Monsieur João Paulo FERREIRA DIAS, préqualifié.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature des deux (2) gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. AMARAL MARTINS, J. FERREIRA DIAS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 octobre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014169842/115.

(140193669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Nelson Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.512.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.858.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Nelson Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of eighty-three million five hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 83,512,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.858 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1305 on June 24, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended and fully restated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2179 on October 14, 2010.

There appeared:

1. Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975 (the Shareholder 1),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Vision Capital Partners VII A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 1332 (the Shareholder 2 and together with Shareholder 1, the Shareholders),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the issued shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. reclassification of the existing class A to class J shares into one class of ordinary shares;

3. amendment to articles 5, 15 and 16.2. of the Articles in order to reflect the changes adopted above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually and with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the reclassification of the existing shares of the Company in the register of shareholders of the Company; and

5. miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire capital being represented at the Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declare having a perfect knowledge of the agenda, which has been provided to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to reclassify the existing eighty-three million five hundred twelve thousand five hundred (83,512,500) shares consisting of (i) seventy four million five hundred twelve thousand five hundred (74,512,500) class A shares, (ii) one million (1,000,000) class B shares, (iii) one million (1,000,000) class C shares, (iv) one million (1,000,000) class D shares, (v) one million (1,000,000) class E shares, (vi) one million (1,000,000) class F shares, (vii) one million (1,000,000) class G shares, (viii) one million (1,000,000) class H shares, (ix) one million (1,000,000) class I shares, and (x) one million (1,000,000) class J shares, all having a nominal value of one euro (EUR 1) each into eighty-three million five hundred twelve thousand five hundred (83,512,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The eighty-three million five hundred twelve thousand five hundred (83,512,500) ordinary shares are distributed as following:

Vision Capital Partners VII L.P., prenamed	65,512,496 shares
Vision Capital Partners VII A L.P., prenamed	18,000,004 shares

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 5, 15 and 16.2. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eighty-three million five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 83,512,500.-), represented by eighty-three million five hundred and twelve thousand five hundred (83,512,500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) are allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5. The dividends, or any other distributions, declared may be paid in any currency selected by the general meeting of shareholders and may be paid at such places and times as may be determined by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend or distribution funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.”

“16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with a decision of the general meeting of shareholders and, unless decided otherwise by the general meeting of shareholders with unanimous consent, in proportion to the shares held by each of them.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually and with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the reclassification of the existing shares of the Company in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Nelson Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 83.512.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.858 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant du 21 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1305 du 24 juin 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés et intégralement reformulés suivant un acte du notaire instrumentant du 22 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2179 du 14 octobre 2010.

A comparu:

1. Vision Capital Partners VII L.P., une société organisée selon les lois de Guernesey dont le siège social est établi au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée au Register of Limited Partnerships de l'île de Guernesey sous le numéro 975 (l'Associé 1),

ici représenté par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Vision Capital Partners VII A L.P., une société organisée selon les lois de Guernesey dont le siège social est établi au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée au Register of Limited Partnerships de l'île de Guernesey sous le numéro 1332 (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

ici représenté par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. reclassification des parts sociales des classes A à J en une classe de parts sociales ordinaires;

3. modification des articles 5, 15 et 16.2. des Statuts afin de refléter les modifications adoptées ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la reclassification des parts sociales existantes dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à cette Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et ayant parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de reclasser les quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents (83.512.500) parts sociales existantes, comprenant (i) soixante-quatorze millions cinq cent douze mille cinq cents (74.512.500) parts sociales de classe A, (ii) un million (1.000.000) de parts sociales de classe B, (iii) un million (1.000.000) de parts sociales de classe C, (iv) un million (1.000.000) de parts sociales de classe D, (v) un million (1.000.000) de parts sociales de classe E, (vi) un million (1.000.000) de parts sociales de classe F, (vii) un million (1.000.000) de parts sociales de classe G, (viii) un million (1.000.000) de parts sociales de classe H, (ix) un million (1.000.000) de parts sociales de classe I, et (x) un million

(1.000.000) de parts sociales de classe J, toutes d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune en quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents (83.512.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents (83.512.500) parts sociales ordinaires sont réparties comme suit:

Vision Capital Partners VII L.P., préqualifiée	65.512.496 parts sociales ordinaires
Vision Capital Partners VII A L.P., préqualifiée	18.000.004 parts sociales ordinaires

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier les articles 5, 15 et 16.2 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 83.512.500,-), représenté par quatre-vingt-trois millions cinq cent douze mille cinq cents (83.512.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, conformément aux conditions suivantes:

(i) les dividendes intérimaires sont décidés par le Conseil de Gérance;

(ii) les comptes intérimaires démontrent des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) quand les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le surplus à la Société.

15.4 Le compte de la prime d'émission pourra être distribué aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions contenues ci-après. L'assemblée générale des associés pourra décider d'affecter tout montant du compte de la prime d'émission au compte de réserve légale.

15.5 Les dividendes, ou toute autre distribution, déclarés pourront être payés dans toute devise décidée par l'assemblée générale des associés et pourra être versé aux endroits et moments décidés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés aura le dernier mot concernant la détermination du taux de change applicable afin de convertir les dividendes ou distributions dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais non payé pendant 5 ans ne pourra, par la suite, pas être réclamé par le détenteur de la Part Sociale, devra être saisi et être reversé à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non demandés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.»

«16.2. Le boni de liquidation (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés conformément à une décision de l'assemblée générale des associés et, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité, proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la reclassification des parts sociales existantes de la Société dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600.-

173795

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49810. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169956/231.

(140194097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Neuwup 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.433.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twentieth of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, under number B 152.281,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on October 10, 2014.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Name. The Company will have the name "Neuwup 2 S.à.r.l."

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the corporation is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or real estate properties in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. It may also acquire, manage, develop, sell and rent any real estate property, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, real estate and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or real estate, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, real estate and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, real estate and patents.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) Class A shares and TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) Class B shares with a par value of FIFTY CENTS (0,50 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on Capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an indeterminate period.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of Powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 19. Liability of the Managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the Shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial Year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial Statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) Class A shares and TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) Class B shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - a) Mr Wim RITS, born on 14 June 1970, in Merksem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
 - b) Mrs Virginia STRELEN, born on 30 May 1977, in Bergisch Gladbach, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 152.281,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Neuwup 2 S.à.r.l."

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou tout bien immobilier, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra aussi faire l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, pourra accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, biens immobiliers et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou bien immobilier, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, biens immobiliers et brevets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales de classe A et DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de CINQUANTE CENTIMES (0.50 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du Capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des Parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de Parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la Gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la Gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'Associé ou des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales de classe A et DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales de classe B et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

173802

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

b) Madame Virginia STRELEN, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49807. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169959/383.

(140193945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

CFJ, Club des Jeunes Fuhren, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 13, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg F 10.152.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. STIRN Yannick, étudiant, domicilié à L-9459 Longsdorf, 13, am Duerf, Luxembourgeois représenté par lui-même,
2. PETRY Jeff René Léon, employé privé, domicilié à L-9841 Wahlhausen, 31, am Duerf, Luxembourgeois représenté par lui-même,
3. THIRIFAY Christophe, employé privé, domicilié à L-9457 Landscheid, 4, Haaptstrooss, Luxembourgeois représenté par lui-même,
4. THIRIFAY Charel, employé privé, domicilié à L-9457 Landscheid, 4, Haaptstrooss, Luxembourgeois représenté par lui-même,
5. PLETSCHETTE Pol, fonctionnaire, domicilié à L-9242 Diekirch, 10B, rue Alexis Heck, Luxembourgeois représenté par lui-même,
6. WEBER Mike, soldat volontaire aide-infirmier, domicilié à L-9395 Tandel, 4, Veianerstrooss, Luxembourgeois représenté par lui-même,
7. PETRY Patrice Christiane, fonctionnaire, domiciliée à L-9452 Bettel, 10, an der Gassel, Luxembourgeoise représentée par elle-même,
8. AUST Alain, fonctionnaire, domicilié à L-9350 Bastendorf, 24, Haaptstrooss, Luxembourgeois représenté par lui-même,
9. REIS Christophe Jean, fonctionnaire, domicilié à L-9351 Bastendorf, 2, am Eessel, Luxembourgeois représenté par lui-même.

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents Statuts.

Kapitel I. Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Name, Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen "Club des Jeunes Fuhren", kurz "CJF".

Sie ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Art. 2. Sitz. Die Vereinigung hat ihren Sitz in der Gemeinde Tandel.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel II. Zweck und Gegenstand

Art. 4. Zweck und Gegenstand. Zweck der Vereinigung besteht darin, die Jugend der Gemeinde Tandel zusammenzuschließen, das gesellschaftliche Zusammensein zu fördern und die Freundschaft zu pflegen.

Gegenstand der Vereinigung ist

- Veranstaltungen zum Zweck der Freizeitgestaltungen der Jugend.
- Beziehungen freundschaftlicher Art zu allen anderen, besonders aber zu gleichartigen Vereinigungen und Organisationen.
- Belebung und Förderung von Manifestationen und Veranstaltungen sowohl lokalen als auch nationalen Charakters.

Kapitel III. Mitgliedschaft

Art. 5. Erwerb der Mitgliedschaft. Es wird zwischen aktiver Mitgliedschaft und Ehrenmitgliedschaft unterschieden. Jeder Jugendliche zwischen 16 und 35 Jahren kann die aktive Mitgliedschaft erwerben. Die Mindestzahl aller Mitglieder ist drei.

Art. 6. Austritt und Ausschluss. Der Austritt und der Ausschluß von Mitgliedern wird durch Art. 12 des Gesetzes geregelt. Ausschlussgründe sind die Nichtentrichtung des Jahresbetrags innerhalb einer Frist von sechs Monaten sowie statutenwidriges Verhalten, welches der Vereinigung schadet. Jedes aktive Mitglied scheidet nach Vollenden des 35. Lebensjahres automatisch als aktives Mitglied aus.

Kapitel IV. Verwaltungsrat

Art. 7. Zusammensetzung. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet.

Der Verwaltungsrat besteht im Prinzip aus neun gewählten aktiven Mitgliedern, die das 16. Lebensjahr abgeschlossen haben müssen. Die Generalversammlung kann mit einfacher Mehrheit beschließen, die Mitgliederzahl des Verwaltungsrates für die Dauer eines Jahres zu verringern.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates sind auf ein Jahr gewählt. Jedes Jahr wird der Verwaltungsrat erneuert.

Kandidaturerklärungen sind wenigstens drei Tage vor dem Wahltermin durch Einschreibebrief an die Geschäftsstelle der Vereinigung zu richten. Falls sich nicht genügend Kandidaten gemeldet haben, können Kandidaturerklärungen auch in der Generalversammlung erfolgen.

Art. 8. Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern einen Präsidenten und einen Vizepräsidenten. Er ernennt einen Sekretär und einen Kassierer, und teilt gegebenenfalls weiteren Vorstandsmitgliedern bestimmte Aufgabenbereiche zu.

Art. 9. Befugnisse und Bevollmächtigung. Dem Verwaltungsrat obliegen die Geschäftsführung und die Vertretung der Vereinigung bei allen gerichtlichen Verhandlungen.

Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung der Vereinigung Dritten gegenüber, die gemeinsamen Unterschriften vom Präsidenten und vom Sekretär, bzw. die Unterschrift einer Person, welche dazu Prokura vom Verwaltungsrat erhalten hat.

Art. 10. Einberufung. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder drei der Verwaltungsratsmitglieder zusammen. Er ist beschlussfähig,

wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist.

Sie werden in Protokollen niedergelegt, die durch den Präsidenten und den Sekretär unterzeichnet und in ein besonderes Register eingetragen werden.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 11. Befugnisse. Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes regeln die Befugnisse der Generalversammlung. Der Generalversammlung vorbehalten sind

- a) die Änderung der Satzung.
- b) die Wahl der Verwaltungsratsmitglieder und zweier Kassenrevisoren.

Art. 12. Einberufung. Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 30. Juni statt.

Eine außerordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrates, oder auf schriftliche Anfrage von mindestens 10 Mitgliedern.

Die Einladungen zu den Generalversammlungen geschehen durch schriftliche Mitteilung mindestens sieben Kalendertage vor dem Versammlungstermin. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Art. 13. Vorsitz. Die Generalversammlung wird geleitet durch den Präsidenten des Verwaltungsrates und in dessen Abwesenheit durch den Vizepräsidenten oder ein anderes Verwaltungsratsmitglied.

Art. 14. Beschlussfassung. In der Generalversammlung hat jedes anwesende aktive Mitglied eine Stimme. Die Beratungen der Generalversammlung werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Kein Beschluss darf gefasst werden über einen Gegenstand, der nicht auf der Tagesordnung steht, es sei denn, dass er sich auf Verwaltungsfragen der Vereinigung erstreckt und eine Mehrheit von zwei Drittel der Stimmen der Anwesenden erhält. Bei Stimmgleichheit gilt ein Antrag als abgelehnt.

Die Beschlüsse der Generalversammlung, deren Veröffentlichung im Memorial das Gesetz nicht vorschreibt, werden in ein besonderes Register eingetragen, das vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben und am Sitz der Vereinigung aufbewahrt wird, wo alle Mitglieder Einsicht verlangen können.

Kapitel VI. Rechnungswesen

Art. 15. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 16. Finanzmittel. Die Finanzmittel der Vereinigung setzen sich aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus etwaigen staatlichen

und kommunalen Beihilfen und aus Besuchereinnahmen zusammen.

Der Jahresbeitrag wird jährlich durch die Generalversammlung festgelegt und darf 40 Euro je Mitglied nicht übersteigen.

Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht. Der Verwaltungsrat erstellt jedes Jahr vor dem Einberufungstermin der Generalversammlung eine Gewinn- und Verlustrechnung der Vereinigung betreffend das vorherige Geschäftsjahr, einen Haushaltsplan sowie einen Jahresbericht, und unterbreitet sie der Generalversammlung.

Der Jahresabschluss und der Haushaltsplan unterliegt der Genehmigung der Generalversammlung.

Kapitel VII. Auflösung

Art. 18. Auflösung. Die Auflösung der Vereinigung wird durch Art. 18-25 des Gesetzes geregelt. Im Falle von freiwilliger oder gerichtlicher Auflösung der Vereinigung wird das verbleibende Vermögen für einen guten Zweck verwendet, oder es fällt einer Gesellschaft mit einer ähnlichen Zielsetzung zu.

Fouhren, den 30. Oktober 2014. Stirn Yannick / Thirifay Charel / Thirifay Christophe / Petry Patrice / Weber Mike / Reis Christophe / Aust Alain / Petry Jeff / Pletschette Pol.

Référence de publication: 2014170207/109.

(140193239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

euroscript international S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.347.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zweiundzwanzigsten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist Erschienen:

CARLISLE S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 34.272,

hier vertreten durch Herrn Michael SUCH, CFO euroscript International S.A., mit Anschrift in 510 Westhill, Beaconsfield QC H9W 2G3 (Kanada), nach einer Vollmacht ausgestellt am 21. Oktober 2014.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Aktionär (der „Alleinige Aktionär“) von euroscript International S.A., einer société anonyme gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 55, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 122.347, (die „Gesellschaft“), gegründet am 8. Dezember 2006 gemäß notarieller Urkunde, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. Dezember 2006, Nummer 2419, veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars am 6. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 340 vom 12. Februar 2013.

Der Alleinige Aktionär, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, fasst folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Der Alleinige Aktionär beschließt Artikel 19, Abschnitt (7), der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 19. (7).**

(7) Die folgenden Geschäfte der Gesellschaft und der von ihr beherrschten Unternehmensgruppe bedürfen einer vorherigen Zustimmung durch den Aufsichtsrat:

i. alle über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehende Geschäftsführungsmaßnahmen;

- ii. Feststellung der jährlich vor Beginn eines Geschäftsjahres aufzustellenden Planung für das folgende Geschäftsjahr, bestehend aus Umsatz- und Ergebnisplan, Finanzplan, Personalplan und Investitionsplan;
- iii. Erwerb, Veräußerung, Auflösung, Kündigung und Belastung von wesentlichen Beteiligungen an anderen Unternehmen;
- iv. Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Grundstücken und Rechten an solchen, sowie Veräußerung oder Belastung von Teilen der Geschäftsvermögens, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehen;
- v. Vornahme von Investitionen, welche den vom Aufsichtsrat für das einzelne Geschäftsjahr gemäß Article 19 (7) (ii) festgesetzten Rahmen - wenn ein solcher nicht festgesetzt ist, den des gewöhnlichen Geschäftsbetriebs - überschreiten;
- vi. Aufnahme von langfristigen Krediten jeder Art sowie Übernahme von Bürgschaften, Garantien oder ähnlichen Haftungen, welche den vom Aufsichtsrat für das einzelne Geschäftsjahr gemäß Article 19 (7) (ii) festgesetzten Rahmen - wenn ein solcher nicht festgesetzt ist, den des gewöhnlichen Geschäftsbetriebs - überschreiten;
- vii. Abschluss von Miet- oder sonstigen Dauerschuldverhältnissen - soweit nicht gem. Article 19 (7) (ii) budgetiert - mit einer Vertragsdauer von mehr als einem Jahr und mit einer Belastung von mehr als EUR 300.000 (dreihunderttausend Euro);
- viii. Abschluss und Auflösung von Dienstverträgen mit leitenden Angestellten sowie Beraterverträgen ab einer Jahressumme von EUR 150.000 (einhundertfünfzigtausend Euro) brutto und Gehaltserhöhungen über diesen Betrag hinaus;
- ix. Bestellung von Organmitgliedern wesentlicher Beteiligungsgesellschaften und Erteilung von Prokura oder ähnlicher Vollmachten anderer Rechtsordnungen;
- x. alle Maßnahmen, die der Aufsichtsrat dem Vorstand gegenüber als zustimmungspflichtig bezeichnet.“

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt, dass auf Wunsch der Erschienenen die vorliegende Urkunde auf Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Version maßgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieser Bevollmächtigte die gegenwärtige Urkunde, mit dem Notar unterschrieben.

English translation of the foregoing text:

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second October,
Before the undersigned Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

Is appeared:

CARLISLE S.A., a public company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 34.272,

duly represented by Mr Michael SUCH, CFO eurosript International S.A., residing professionally in 510 Westhill, Beaconsfield QC H9W 2G3 (Canada), pursuant to a proxy issued on 21st October 2014.

Such proxy has been initialled *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, and will remain attached to the present deed for registration.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of eurosript International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 55, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.347, (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 8th December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28th December 2006, number 2419.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 6th December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12th February 2013, number 340.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 19, paragraph (7), of the articles of association, as follows:

“ **Art. 19. (7).**

(7) The following transactions of the Company and the corporate group which it controls shall require the prior approval of the Supervisory board:

- i. All management measures extending beyond ordinary business operations;
- ii. Establishing the budget plans to be prepared annually before commencement of a financial year, consisting of sales and profit plan, financial plan, staffing plan and investment plan;

- iii. The acquisition, sale, winding up, termination and encumbrance of substantial holdings in other companies;
- iv. The acquisition, sale or encumbrance of property and rights in the same, as well as the sale or encumbrance of parts of the business assets extending beyond the scope of ordinary business operations;
- v. Investments exceeding the framework specified by the Supervisory board for the particular financial year pursuant to Article 19 (7) (ii) or, if such framework is not specified, the scope of ordinary business operations;
- vi. The taking up of long-term loans of all types as well as the assumption of sureties, guarantees or similar liabilities, which exceed the framework specified by the Supervisory board for the particular financial year pursuant to Article 19 (7) or, if such framework is not specified, the scope of ordinary business operations;
- vii. The conclusion of leases or entering into other permanent debt obligations - unless budgeted pursuant to Article 19 (7) (ii) - having a contractual term of more than one year and in an amount of over EUR 300,000 (three-hundred thousand euro);
- viii. The conclusion and termination of employment contracts with executive employees or consultancy agreements involving an annual remuneration of more than EUR 150,000 (one-hundred fifty thousand euro) gross, and salary increases above the same amount;
- ix. The appointment and dismissal of members to executive bodies of companies in which substantial investments are held as well as the vote of formal approval of such body's work and the granting of executive powers of attorney (Prokura) or similar powers existing under other legal systems;
- x. All measures which the Supervisory board identifies to the Management board as requiring approval."

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in German, followed by an English translation; upon request of the appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: M. SUCH und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 24 octobre 2014. LAC / 2014 / 49674. Reçu soixante-quinze euros.€75,-

Le Receveur (signé): THILL Irène.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. November 2014.

Référence de publication: 2014170211/114.

(140194946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Bar 66 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 191.462.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Maria GOMES FERNANDES, cabaretière, née à Covas Vila Verde (Portugal), le 01 septembre 1972, demeurant au 101, Chemin de Brouck, L-4808 Rodange.

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre la comparante et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BAR 66 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Madame Maria GOMES FERNANDES, prénommée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires à fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt, Madame Maria GOMES FERNANDES, en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 23, rue du Commerce, L-4067 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Maria GOMES FERNANDES, cabaretière, née à Covas Vila Verde (Portugal), le 01 septembre 1972, demeurant au 101, Chemin de Brouck, L-4808 Rodange.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

- 3.- La gérante unique préqualifiée pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOMES FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14262. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014170280/106.

(140194764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Kaliel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 189.248.

Résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 octobre 2014

La société China Airport Synergy Investment Limited (ci-après «CASIL») associé unique de la Société, par résolutions écrites et datées du 30 octobre 2014, CASIL a accepté la démission avec effet au 30 octobre 2014 de Maître Pierre Metzler de ses fonctions de gérant unique de la Société et a décidé de nommer M. Ho Man POON, citoyen chinois, né le 10 Octobre 1972 à Guangdong et demeurant professionnellement ou à titre privé au Flat D, 51/F., Tower 6, 18 Hoi Ting Road, Park Avenue, Mong Kok, Kowloon, Hong Kong, gérant unique de la Société avec effet au 30 octobre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169852/16.

(140194032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.